

## SESSION PLÉNIÈRE DE PRINTEMPS 2025

Ref: CC/CP (25)03



Source : Adobe Stock

Le 5 juin 2025, la Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR) a tenu sa session plénière de printemps à Strasbourg. Un certain nombre de résolutions ont été adoptées en ce qui concerne la situation économique de la navigation intérieure, la transition énergétique, le livret de service et la patente de sport, les questions relatives à la voie d'eau rhénane, ainsi que la coopération avec l'EADINS.

### SITUATION ÉCONOMIQUE DE LA NAVIGATION INTÉRIEURE

Le transport de marchandises sur le Rhin s'élevait à 284,5 millions de tonnes en 2024 ; le résultat dépassait de 2,6 % celui enregistré en 2023 (276,5 millions de tonnes). En ce qui concerne le volume de marchandises transportées sur le Rhin, les produits pétroliers, les produits chimiques et les sables, pierres et graviers ont constitué les trois segments de marché les plus importants en 2024, tout comme en 2022 et en 2023. De manière générale, en 2024, le transport de marchandises sur le Rhin a bénéficié de la reprise de la demande globale générée par la baisse de l'inflation et l'indexation des salaires. Ainsi, la demande de transport de vrac liquide a augmenté de +5,5 % pour les produits pétroliers et de +6,7 % pour les produits chimiques. En ce qui concerne la cargaison sèche, la situation varie selon les segments de marché : -1,8 % pour les sables, terres, graviers, matériaux de construction ; +2,0 % pour les conteneurs ; +6,8 % pour les produits agricoles et alimentaires ; -0,1 % pour le minerai de fer ; -13,3 % pour le charbon et +3,4 % pour les métaux. Si l'on considère les différents segments, l'avenir proche laisse présager une reprise modérée, mais incertaine, des [principaux marchés pour la navigation intérieure](#).

### CADRE RÉGLEMENTAIRE POUR LES SOURCES D'ÉNERGIE ALTERNATIVES

Dans la continuité de ses travaux en faveur de la réduction des émissions et de l'innovation, la CCNR a adapté son Règlement de police pour la navigation du Rhin (RPNR). L'objectif est d'établir un cadre réglementaire moderne et sûr pour l'utilisation de sources d'énergie alternatives – à savoir le méthanol et les accumulateurs. Ces amendements majeurs du RPNR s'appuient sur l'expérience acquise sur le Rhin, au travers des dérogations accordées par la CCNR à des projets pilotes innovants

Les modifications portent notamment sur :

- le marquage des bâtiments ;
- l'avitaillement ou le remplacement d'un réservoir interchangeable ;
- le passage aux écluses ;
- le stationnement ;
- la garde et la surveillance ;
- la sécurité des bâtiments, avec la présence à bord d'une personne disposant des compétences appropriées.

Par ailleurs, le RPNR a été amendé en ce qui concerne la nouvelle répartition des aires de stationnement situées près de Wesseling et Köln-Godorf. Cette répartition permet de préserver la possibilité actuellement offerte aux bâtiments arborant deux cônes bleus de stationner dans la rade de Wesseling. Parallèlement, les ducs d'Albe pourront ainsi être utilisés sans entrave par les autres bâtiments.

Ces amendements du RPNR entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2026.

### À PROPOS DE LA CCNR

*La Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR) est une organisation internationale exerçant un rôle réglementaire essentiel pour l'organisation de la navigation sur le Rhin. Elle intervient dans les domaines technique, juridique, économique, social et environnemental. Dans l'ensemble de ses domaines d'action, l'efficacité du transport rhénan, la sécurité, les considérations sociales ainsi que le respect de l'environnement dirigent ses travaux. Au-delà du Rhin, de nombreuses activités de la CCNR concernent aujourd'hui les voies navigables européennes au sens large. Elle travaille étroitement avec la Commission européenne, ainsi qu'avec les autres commissions fluviales et institutions internationales.*



# CCNR

COMMISSION CENTRALE  
POUR LA NAVIGATION DU RHIN

#### Palais du Rhin

2, place de la République - CS10023  
F - 67082 Strasbourg Cedex

Tel. +33 (0)3 88 52 20 10

Fax +33 (0)3 88 32 10 72

ccnr@ccr-zkr.org

[www.ccr-zkr.org](http://www.ccr-zkr.org)

## RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE LA NAVIGATION INTÉRIEURE

La [feuille de route](#) de la CCNR pour la réduction des émissions de la navigation intérieure, adoptée en 2021, décrit les voies de transition pour la flotte et identifie un certain nombre de mesures financières, réglementaires et volontaires. La CCNR rappelle sa volonté de coopérer avec la profession, les institutions de l'UE et les projets européens pour relever les défis associés. Lors de la session plénière de juin 2025, la CCNR a adopté un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la feuille de route et sur la nécessité de l'actualiser. La CCNR se félicite des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la feuille de route, tout en reconnaissant que certaines mesures n'ont pas encore pu être mises en œuvre. Elle prépare une possible révision de la feuille de route pour 2030, avec au préalable :

- la mise à jour des travaux de recherche, notamment l'évaluation économique et technique des technologies qui contribuent au développement d'une navigation intérieure zéro émission,
- la consultation des organisations agréées de la CCNR à travers une audition le 16 octobre 2025.

## AMENDEMENTS CONCERNANT LE LIVRET DE SERVICE ET LA PATENTE DE SPORT

Plusieurs amendements du Règlement relatif au personnel de la navigation sur le Rhin (RPN) ont été adoptés lors de la session plénière de printemps. Une première modification concerne le livret de service. À l'avenir, les timoniers pourront renoncer à l'inscription de leur temps de navigation dans leur livret de service. Cela allège la charge administrative s'ils n'ont pas l'intention d'acquiescer une qualification supplémentaire. Ils devront inscrire une mention en ce sens dans leur livret de service. Une seconde adaptation du RPN vise à compléter les exemptions et allègements pour les examens des patentes. Dans le cadre de l'obtention d'une patente de sport, l'autorité pourra dispenser un candidat de l'examen pratique s'il a déjà obtenu une patente nationale correspondante.

L'entrée en vigueur de ces amendements du RPN est prévue le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

## QUESTIONS RELATIVES À LA VOIE D'EAU RHÉNANE

La CCNR a approuvé différents projets de chantiers sur le Rhin, lors de sa session plénière :

- la pose d'un fourreau en béton par microtunnelier sous le fond du lit du Rhin, pour le passage d'un réseau de chaleur entre Kehl et Strasbourg ;

- la construction d'un nouveau pont routier et le remplacement du pont existant sur le Lek, à proximité de Hagestein ;
- des travaux d'entretien au complexe de barrages-écluses d'Amerongen, sur le Nederrijn ;
- la modernisation des systèmes d'automatisation industriels aux complexes de barrages-écluses de Driel, Amerongen et Hagestein, sur le Nederrijn ;
- l'évolution du plan d'eau dans le secteur de la chute d'Iffezheim pour l'année 2024.

La CCNR a également adopté une résolution par voie de procédure écrite le 28 avril 2025, concernant la construction d'un deuxième pont routier sur le Rhin, entre Wörth et Karlsruhe. Enfin, la CCNR se félicite des mesures destinées à améliorer les conditions de navigation sur le Rhin : l'alimentation en débit solide à Iffezheim, sur le Rhin moyen et sur le Rhin inférieur ; la stabilisation du fond en aval d'Iffezheim et à Bockum-Krefeld ; ainsi que les dragages sur le Rhin supérieur et sur le Rhin moyen (Mainz-Weisenau).

## COOPÉRATION AVEC L'EADINS

La CCNR a accordé le statut d'organisation agréée à l'Association européenne des développeurs de logiciels pour la navigation intérieure (EADINS, European Association of Developers of Inland Nautical). Créée en 2019, l'EADINS représente la plupart des entreprises impliquées dans le développement de logiciels embarqués en rapport avec les services d'information fluviale (SIF). Ces entreprises sont également actives dans d'autres domaines, tels que l'automatisation de la navigation, notamment les assistants de guidage en navigation intérieure (TGAIN) et les logiciels de gestion des conteneurs.

L'EADINS est invitée à participer aux travaux de la CCNR notamment dans les domaines de la numérisation (et en particulier la réglementation liée à l'utilisation des SIF et des TGAIN) et de l'automatisation.

## PROCHAINE SESSION PLÉNIÈRE

La prochaine session plénière de la CCNR aura lieu à Strasbourg, le 4 décembre 2025.

L'ensemble des résolutions adoptées en plénière sera disponible sur le site internet de la CCNR à partir de la mi-juillet 2025, sur la page suivante : <https://www.ccr-zkr.org/13020400-fr.html>.



# CCNR

COMMISSION CENTRALE  
POUR LA NAVIGATION DU RHIN

Palais du Rhin

2, place de la République - CS10023  
F - 67082 Strasbourg Cedex

Tel. +33 (0)3 88 52 20 10

Fax +33 (0)3 88 32 10 72

ccnr@ccr-zkr.org

[www.ccr-zkr.org](http://www.ccr-zkr.org)